



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du jeudi 24 octobre 2013 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2013 (annexé)
3. Election du Conseil communal

Suspension de séance pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

4. Communications du Conseil communal et lecture de l'arrêté proclamant l'élection d'un ou plusieurs conseillers généraux en remplacement de celui ou ceux nommés au Conseil communal
5. Nomination d'un délégué au conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle, en remplacement de Beat Pfefferli (PLRT), démissionnaire
6. Nomination des délégués communaux aux assemblées générales des personnes morales dont la commune est actionnaire
 - BLS SA
 - Groupe E SA
 - SanaForum Holding SA
 - Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA
 - Société immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel
 - Sucrieries Aarberg et Frauenfeld SA
 - TransN SA
 - Vadec SA
 - Viteos SA
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux projets de fusion (annexé)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adaptation du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009 (annexé)
9. Motions et propositions
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

La Tène, le 2 octobre 2013

CONSEIL GENERAL

Rappels :

Extrait art. 47¹ du Règlement général de commune : **Empêchement**

¹ Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).